

PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin à 20 heures 00, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yannick PAQUE, Maire,
ÉTAIENT PRÉSENTS à l'ouverture de la séance : Mesdames et Messieurs Eliane GEOFFROY - Annie MONNERY - Béatrice MOULIN-MARTIN - Yannick PAQUE - Jean-Pierre PODKOWA - Geneviève TABARET - Marie-Dolorès THUDEROZ - Claude VARENNES - Jérémie VIAL - Kenan SOLMAZ - Cyril BRUZZESE - Corinne JOURDAN - Serge BERNARD- Clémentine FIGUET - Fatima BENKHEIRA - Sébastien BIZET - Ilyes TELALI

Avaient donné procuration : Mesdames et Messieurs Sylvie DESCHAMPS (pouvoir à Claude VARENNES) - Jessica ROSINET (pouvoir Annie MONNERY) - Willy GABRIEL (pouvoir à Kenan SOLMAZ) - Emilie RATTON (pouvoir à Yannick PAQUE) - Hélène TALARCZYK (pouvoir à Béatrice MOULIN MARTIN) Pascal ROUSSET (pouvoir à Jérémie VIAL) - Yann FLAMANT (pouvoir à Jean Pierre PODKOWA) - Jean-Luc PETIT (pouvoir à Sébastien BIZET)

Étaient absents excusés : Madame Nathalie LACOSTE et Monsieur Patrick RAMON -

Mme Clémentine FIGUET élue secrétaire de séance

Le conseil municipal unanime approuve le procès-verbal de la séance du 25/05/23 sans demander de modification.

M le Maire demande et obtient accord du conseil pour modifier l'ordre des délibérations pour procéder aux élections en 1^{er} (envoi des résultats en préf avant 22h).

1. ELECTIONS

Conformément aux obligations réglementaires détaillées dans la circulaire préfectorale, le conseil municipal procède à l'élection des « grands électeurs » qui participeront aux élections sénatoriales de septembre 2023.

Une unique liste ayant été déclarée, le bureau électoral présidé par Yannick PAQUE, Maire et comprenant les 2 doyens du conseil municipal (A MONNERY et G TABARET) et les 2 conseillers les plus jeunes (S BIZET et I TELALI), réalise les opérations de dépouillement : **la liste unique du conseil municipal de Beaurepaire est élue avec 25 voix sur les 25 exprimées.**

Elle se compose de la façon suivante : PAQUE Yannick, MOULIN-MARTIN Béatrice, VIAL Jérémie, MONNERY Annie, SOLMAZ Kenan, THUDEROZ Maria-Dolorès, VARENNES Claude, DESCHAMPS Sylvie, ROUSSET Pascal, TABARET Geneviève, BIZET Sébastien, JOURDAN Corinne, PETIT Jean-Luc, GEOFFROY Eliane, BERNARD Serge, RATTON Emilie, GABRIEL Willy, FIGUET Clémentine, RAMON Patrick, BENKHEIRA Fatima

2. GENERAL

2.1. Règlement affichage annonce recrutement

M le Maire explique que des entreprises implantées sur la commune ont sollicité une parution de leur annonce de recrutement sur les supports de communication municipaux. **Le conseil municipal unanime approuve le projet de règlement relatif à la publication sur site internet et panneau en mairie d'annonces de recrutement des entreprises beaurepairoises qui en feront la demande.**

2.2. Règlement prêt de matériel

M le Maire signale que les pertes ou vol des prises de raccordement mises à disposition à l'occasion des prêts de matériel ont obligé les services à réapprovisionner le stock. **Le conseil municipal unanime approuve les modalités de prêt de matériel, notamment la mise en place d'une caution relative aux prises proposée.**

2.3. Avenant convention d'occupation des locaux administratifs

M le Maire rappelle que l'actuelle convention, signée en 2013, place la municipalité en simple locataire des rez de chaussée et 1^{er} étage des bâtiments sis 28 rue français. **Le conseil municipal unanime approuve l'avenant N°2 qui prévoit que la commune de vienne propriétaire du rez de chaussée, du 1^{er} étage et d'une partie du 3^{ème} étage à la fin des emprunts (2032).** Béatrice MOULIN MARTIN précise que le conseil communautaire délibèrera à la prochaine réunion, le bureau communautaire n'a émis aucune objection au projet.

M le Maire signale que la situation de la maison des associations a également été évoquée avec la président DEZARNAUD mais il a été convenu que ce site sera mis en étude dans un second temps.

2.4. Avis ICPE¹ CCB Greentech

M le Maire explique que la société a déposé un dossier ICPE pour enregistrement d'une ligne de production, de stockage et distribution de granulats de bois sur le site 315 route de Marcollin. Il précise que l'enquête publique est ouverte du 19/06 au 17/07 mais que la commune est sollicitée en amont, en tant que PPA².

M le Maire indique que le site est déjà en production, avec 15 salariés et des objectifs en terme d'emplois créés revus à la baisse, notamment du fait de l'entrée du groupe LAFARGE dans le capital de la société : de 200 postes annoncés, les prévisions actuelles sont limitées à 50 postes. Béatrice MOULIN MARTIN confirme en indiquant que le 1^{er} PC³ relatif aux bureaux administratifs était pour 1 000 m² et qu'un nouveau dossier a été déposé pour une construction de 300 m².

Jean Pierre PODKOWA rejoint M le Maire dans l'appréciation positive de cette industrie : CCB Greentech est parfaite expression de la pratique industrielle innovante beaurepairoise.

Le Conseil municipal unanime se prononce favorablement sur le projet.

Béatrice MOULIN MARTIN signale que le site tient des portes ouvertes tous les mois, M le Maire précise qu'une visite peut être spécifiquement programmée à destination des conseillers si le conseil en fait la demande.

¹ Installation classée pour la protection de l'environnement

² Personne publique associée

³ Permis de construire

3. NON SOUMIS A DELIBERATION

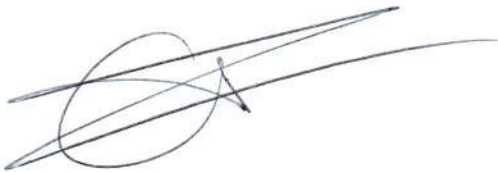
3.1. Propreté des espaces publics

M le Maire porte à la connaissance du conseil municipal l'arrêté municipal 2023.194 relatif aux parcs et jardins communaux : les conditions d'accès (pas de véhicules motorisés, pas de manifestations sans autorisation communale), l'obligation quant à la tenue des chiens en laisse ainsi que l'interdiction de faire des barbecues devaient être actées.

la séance est levée à 21h15

PV établi le 13/06/2023, approuvé le 12/07/23

La secrétaire , Clémentine FIGUET



Le Maire,
Yannick PAQUE

